Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260107-202601001AAA-DE

ST OUEN DES ALLEUX – Délibérations du Conseil municipal du 6 janvier 2026

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de SAINT OUEN DES ALLEUX
Séance du conseil municipal du mardi 6 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le mardi six décembre à dix-huit heures cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de conseil pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, M. GESLIN Damien, M. TURBEL Éric, Mme DELALANDE Sabrina, M. ADAM Mickaël,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Stéphanie, Mme SENECHAL Marie, Mme CHATELET Marie-Laure,
Secrétaire	Mme DELALANDE Sabrina
Convocation	30/12/2025

2026 01 001 Opération « Réhabilitation de la salle plurivalente » - Demande de subvention au titre de la DETR 2026

M. le Marie expose les modalités de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour 2026. Le projet rénovation de la salle des sports de Saint-Ouen-des-Alleux entre dans le cadre des dépenses subventionnables.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation de l'opération « Réhabilitation de la salle plurivalente » ;
- d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2026 pour les travaux de réhabilitation de la salle plurivalente, et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Travaux subventionnables – plan de financement
Dépenses prévisionnelles : 1 242 768,80 € HT dont subventionnables DETR : 803 478.80 € HT
DETR sollicitée (30 % des dépenses plafonnées à 700 000 € HT) : 210 000,00 €
DSIL sollicitée : 200 000,00 €

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260107-202601001AAA-DE

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

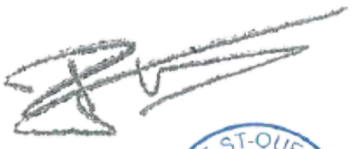
NATURE DES DÉPENSES		H.T.	Dépenses éligibles DETR		
maîtrise d'œuvre	Le Meur Architecte	**82 225,00 €**	82 225,00 €		
TOTAL MOE		**82 225,00 €**	**82 225,00 €**		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Orchestr'Am Pays de Fougères	**16 768,80 €**	16 768,80 €		
Diagnostic amiante / plomb / parasitaires	ADX	**2 965,00 €**	2 965,00 €		
Diagnostic PEMD	Consultation en cours	**5 500,00 €**	5 500,00 €		
Coordination SPS	Consultation en cours	**4 680,00 €**	4 680,00 €		
Controleur technique	DEKRA	**5 990,00 €**	5 990,00 €		
	TOTAL études	**35 903,80 €**	**35 903,80 €**		
	Travaux salle de sports	**685 350,00 €**	685 350,00 €		
	Travaux salle polyvalente	**337 050,00 €**			
	Aléa 10%	**102 240,00 €**			
	TOTAL travaux	**1 124 640,00 €**	**685 350,00 €**		
	MONTANT DE L'OPÉRATION	**1 242 768,80 €**	**803 478,80 €**		

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL	H.T.			
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	210 000,00 €		16,90 %	A solliciter
DSIL demandée	200 000,00 €		16,09 %	A solliciter
Programme ACTEE	28 300,00 €		2,28 %	
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Conseil départemental	100 000,00 €		8,05 %	A solliciter
Sous-total aides publiques	**538 300,00 €**		**43,31 %**	
PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**			
Fonds propres	704 468,80 €			
Total autofinancement	**704 468,80 €**		56,69%	
TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES	**1 242 768,80 €**			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'adopter l'opération de rénovation de la salle plurivalente (salle des sports et salle polyvalente) ;**
- **DÉCIDE de valider le plan de financement prévisionnel pour le projet de rénovation de la salle plurivalente (salle de sports et salle polyvalente).**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2026 d'un montant de 210 000 € ;**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 200 000 € ;**
- **SOLLICITE une subvention du département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du dispositif Ambitions Communes pour un montant de 100 000 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 08/01/2026
Le Maire Pierre THOMAS





Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.